

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 26 mars 2018

CM 002

Présents

Mmes :

BENOITON Irène
DELAUNOY Odette
PRIOU Sylviane

Mr Dominique PIERRET, Maire

Mrs :

BOURILLON Pascal
BUSTILLO Lucas
DEVELLY Olivier
FURTER Christian
LENOIR GuyAbsents

Mme :

MORANGE Isabelle, ayant donné
procuration à Monsieur PIERRET

Mme PRIOU a été élue secrétaire.

Mr :

LESARINI Patrick

Le compte-rendu du conseil du 12 février est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet des Yvelines acceptant la démission de Monsieur P. BOIZART. Les membres du Conseil Municipal prennent acte de cette décision.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire transmet la présidence à madame BENOITON pour le vote du Compte Administratif 2017. Il sort de la salle du Conseil.

Madame BENOITON présente au conseil le compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de madame BENOITON, constate et approuve, à l'unanimité, le résultat comptable apparaissant au compte administratif 2017 de la commune :

Résultat 2016 reporté :	+ 120 075,67 €
Section de fonctionnement Dépenses :	- 320 225,51 €
Section de fonctionnement Recettes :	+ 419 297,25 €
<u>Résultat de la Section de fonctionnement :</u>	<u>+ 219 147,41 €</u>
Résultat 2016 reporté :	- 40 728,38 €
Section d'investissement Dépenses :	- 17 609,33 €
Section d'investissement Recettes :	+ 77 103,56 €
<u>Résultat de la Section d'investissement :</u>	<u>+ 18 765,85 €</u>
<u>Résultat définitif avant Restes à Réaliser :</u>	<u>+ 237 913,26 €</u>
Reprise du Résultat CCAS :	+ 49,00 €
<u>Résultat définitif après intégration du CCAS :</u>	<u>+ 237 962,26 €</u>
Constata la sincérité des Restes à Réaliser :	
En Dépenses :	- 13 694,54 €
En Recettes :	+ 9 400,00 €
<u>SOIT un Résultat définitif après Restes à Réaliser de :</u>	<u>+ 233 667,72 €</u>



Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent :

1. de fonctionnement 2017 précité, comme suit :
 - Au compte « 1068 excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de -14 471,31 € (- 18 765,85 + 13 694,54 - 9 400,00),
 - Au compte « 002 excédent reporté » le solde soit la somme de 233.667,72 (219 196,41 + 14.471,31).
2. d'investissement 2017 précité au compte « 001 excédent reporté » soit la somme de + 18 765,85 €.

BUDGET 2018

Après avoir examiné les prévisions des dépenses et des recettes attendues pour le budget primitif 2018, Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de voter le budget par chapitre pour la Section de Fonctionnement et par opération pour la Section d'Investissement conformément aux documents budgétaires joints à la présente.

Investissements :

Dépenses : 645 737.55 €
Recettes : 645 737.55 €

Fonctionnement :

Dépenses : 607 438.28 €
Recettes : 607 438.28 €

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les opérations prévues à la section d'investissement du budget.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité, de fixer les taxes communales de la manière suivante :

TAXE D'HABITATION : 7,82 %
FONCIER BATI : 13,80 % soit une réduction de 2 points par rapport à l'année précédente (15,80%)
FONCIER NON BATI : 49,36 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'allouer les subventions suivantes :

ASD + VTT	960.00 €
FOOTBALL CLUB	520.00 €
GROUPE DE LOISIRS	320.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	690.00 €
CAISSE DES ECOLES	3610.00 €

ELECTION DES MEMBRES DU SIVOS

Suite à la démission de Monsieur P. BOIZART, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de le remplacer au Conseil d'Administration du SIVOS, syndicat constitué entre les Communes de Follainville-Dennemont et Drocourt concernant la gestion de l'école maternelle commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré a désigné à l'unanimité les personnes suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
PIERRET Dominique	DELAUNOY Odette
BOURILLON Pascal	MORANGE Isabelle
BENOITON Irène	PRIOU Sylviane

ELECTION DES MEMBRES DU SIVOSI

Suite à la démission de Monsieur P. BOIZART, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de le remplacer au Conseil d'Administration du SIVOSI, syndicat constitué pour assurer la gestion des espaces communs du collège Jacques Cartier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré a désigné à l'unanimité les personnes suivantes :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BOURILLON Pascal	LESARINI Patrick

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées la séance est levée à 21h30.

Le Maire
D. PIERRET

